



Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2015

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1 ^{er} juillet 2015							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
16,65 \$	18,00 \$	32,5%	34%	83,83 \$	85,75 \$	De 0 \$ à 611 \$	De 0 \$ à 640 \$

En résumé :

Franchise annuelle estimée : 216,00 \$ par adulte

Remboursement : 66% (substitution générique obligatoire)

Contribution annuelle maximum (après c'est 100%) : 1 029,00 \$

**Contribution annuelle maximum pour les
personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1% à 93% :** 621,96 \$

Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) : 640,00 \$ par adulte

Prime annuelle totale pour année 2015 : 625,50 \$ par adulte
(Ce coût représente 6 mois à 611 \$ et 6 mois à 640 \$)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx>